

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01451

Numéro SIREN : 504 141 201

Nom ou dénomination : 2CYU

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2018 sous le numéro de dépôt 6275

"2 CYU"
SAS au capital de 40 000,00 €
Siège social : 15, Rue des Forgerons – OLONNE SUR MER (Vendée)
504 141 201 RCS LA ROCHE SUR YON

*

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 30 Janvier 2016

L'an deux mille seize, le trente Janvier, à onze heures, les associés de la société "2 CYU" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur les comptes et opérations de l'exercice clos le 31 Juillet 2015
- Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce ;
- Approbation de ces comptes et conventions ;
- Affectation des résultats.

Les associés suivants sont présents ou représentés :

- Monsieur Adel BOUJEMAA, propriétaire de DEUX MILLE QUATRE VINGT actions ;
- Madame Laurence GOSSELIN, propriétaire de MILLE NEUF CENT VINGT actions.

L'assemblée, réunissant les associés représentant la totalité des QUATRE MILLES actions composant le capital social, est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour.

La séance est présidée par Madame Laurence GOSSELIN, présidente de la société.

Elle présente à son associé le bilan, le compte de résultat et l'annexe, et donne lecture de son rapport de gestion et de son rapport sur les conventions réglementées.

Elle ajoute, qu'avec le texte des résolutions, ces mêmes documents ont été communiqués à son associé dans les délais et conditions prévus par la loi.

Monsieur Adel BOUJEMAA lui en donne acte.

Puis la discussion est déclarée ouverte.

Diverses explications sont échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion de la gérance et pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 Juillet 2015, décide d'approuver lesdits comptes se soldant par une perte de 16 285,30 €.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes et présentées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LG AB

DEUXIEME RESOLUTION : Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce

La collectivité des associés constate qu'il n'existe aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

TROISIEME RESOLUTION : Affectation des résultats

La collectivité des associés, constatant que la réserve légale est entièrement dotée, décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice, s'élevant à 16 285,30 €, de la manière suivante :

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à -55 178,86 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate que le rapport de la gérance mentionne qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les deux associés présents.



SAS 2 CYU
2 ALL TITOUAN LAMAZOU
PARC ACTILONNE

85340 OLONNE SUR MER

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/08/2014 au 31/07/2015

Certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. S. L.', with a long horizontal stroke extending to the right.

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ANNEXE

Exercice clos le : 31/07/2015

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2015

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
2 ALL TITOUAN LAMAZOU PARC ACTILONNE		85340 OLONNE SUR MER	
Numéro SIRET* 50414120100021		Néant <input type="checkbox"/> Ex. précédent (N-1) clos le :	
Exercice N, clos le : 31/07/2015			
		31/07/2014	
		Brut 1	Amort., provis° 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
I	Frais d'établissement *	AB	AC
A N	Frais de développement*	CX	CQ
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
T	Fonds commercial (1)	AH	AI
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
F P	Avances et acc. sur immob. incorp.	AL	AM
		16 000	
	Terrains	AN	AO
I C	Constructions	AP	AQ
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS
		3 087	503
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
		2 048	191
P	Immobilisations en cours	AV	AW
B	Avances et acomptes	AX	AY
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT
L F	Autres participations	CU	CV
			15
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE
E	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
		337	337
TOTAL (II)		BJ	BK
		21 472	695
A S	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
C T	En cours de production de biens	BN	BO
T	En cours de production de services	BP	BQ
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
C K	Marchandises	BT	BU
		17 774	17 774
I S	Avances et acc. versés sur cdes	BV	BW
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		9 537	9 537
C R	Autres créances (3)	BZ	CA
		680	680
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE
I	Disponibilités	CF	CG
		3 665	3 665
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
		268	268
TOTAL (III)		CJ	CK
		31 924	31 924
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM	
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A
		53 396	695
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob. fin. nettes :	CP
			(3) Part à + d'un an
CR			
Clause de rés. de prop.*		Immobilisations :	Stocks :
			Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2015

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 100px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours <input style="width: 100px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* <input style="width: 100px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="EJ"/>)	DG		
	Report à nouveau	DH	-38 894	-171 720
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-16 285	132 826
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	DL	-11 179	5 106
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	40 251	
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip <input style="width: 100px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="EI"/>)	DV	5 563	26 528
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	14 684	11 464
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 382	5 959
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	63 880	43 951
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	52 701	49 057
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	31 658		
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU						Néant		*	
		Exercice N						Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total			
	Ventes de marchandises*	FA	86 720	FB	16 560	FC	103 280	70 456	
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF			
	- services*	FG	16	FH	60	FI	76		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	86 736	FK	16 620	FL	103 356	70 456	
Produits d'exploit.	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	646		
	Autres produits (1/11)					FQ	17	61	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	104 019	70 517	
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	41 992	32 266	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-5 919	-11 855	
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	69 196	38 235	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 259	-191	
	Salaires et traitements*					FY	6 909	572	
	Charges sociales (10)					FZ	3 374	-137	
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	695		
	Dotations - dotations aux provisions					GB			
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
Autres charges (12)					GE	9			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	119 516	58 890	
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-15 497	11 627	
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		141 372	
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP		141 372	
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	743	7	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	743	7	
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-743	141 365	
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-16 240	152 993	

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU		Néant		*
		Exercice N	Exercice N - 1	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	15	
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	15	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		65
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	60	20 101
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	60	20 166
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	-45	-20 166
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices*	(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	104 034	211 889
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	120 319	79 062
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	-16 285	132 826
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	(3) Dont - prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	(3) Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transfert de charges	A1	646	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9				
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
PDT CESSION ELEMENT D'ACTIF CEDE			15	
VNC D'ELEMENT D'ACTIF CEDE		15		
RETARD FOURNISSEURS		45		
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieure	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2015

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à post 3	
Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU						Néant			
I	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	16 000	KE		KF	
Terrains				KG		KH		KI	
C	Cons truc	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		KJ		KK	
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1		KM		KN	
R	Installations générales, agencements et aménagements des		Dont Composant	M2		KP		KQ	
			Dont Composant	M3		KS		KT	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KV		KW		3 087
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencets, aménagermts div*		KY		KZ		KX	
		- Matériel de transport*		LB	674	LC		LA	
E	Immobilisations corporelles en cours	- Matériel de bureau et mobilier informatique		LE		LF		LG	
		- Emballages récupérables et divers*		LH		LI		LJ	
E	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
S	TOTAL III			LN	674	LO		LP	5 135
F	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
I	Autres participations			8U	15	8V		8W	
N	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
N	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V	337
S	TOTAL IV			LQ	15	LR		LS	337
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OG	16 690	OH		OJ	5 472
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Rééval légale ou éval en équ 4	
				par virement de poste à poste 1		par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2		valeur d'origine des immobilisations en fin 4	
I	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	C0		D0		D7	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	LV		LW	16 000	1X	
Terrains				LX		LY		LZ	
C	Constructions	- Sur sol propre		MA		MB		MC	
		- Sur sol d'autrui		MD		ME		MF	
R	Inst. générales, agencement et aménagement des constructions			MG		MH		MI	
				MJ		MK	3 087	ML	
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.			MM		MN		MO	
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements		MP		MQ		MR	
		- Matériel de transport		MS	674	MT	2 048	MU	
E	Immob. corporelles en cours	- Mat. de bureau et informatique, mobilier		MV		MW		MX	
		- Emballages récupérables et div		MZ		NA		NB	
E	Avances et acomptes		NC		ND		NF		
S	TOTAL III			NG	674	NH	5 135	NI	
F	Participations évaluées (mise en équ.)			0U		M7		0W	
I	Autres participations			0X	15	0Y		0Z	
N	Autres titres immobilisés			2B		2C		2D	
N	Prêts et autres immob. financières			2E		2F	337	2G	
S	TOTAL IV			NJ	15	NK	337	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OK	690	OL	21 472	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/07/2015	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU			Néant		<input checked="" type="checkbox"/>	
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.</p> <p>(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".</p>						
CADRE B						
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal						
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU		Néant						*
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*						
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux eits sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.
Frais d'établ. et dévelop. TOTAL I		CY		EL		EM		EN
Autres immob. incorp. TOTAL II		PE		PF		PG		PH
Terrains		PI		PJ		PK		PL
- Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ
Construct* - Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY
Inst. techn., matériel et outillage ind.		PZ		QA	503	QB		QC
- Installations générales, agencements et aménagements divers		QD		QE		QF		QG
Autres immob. corp.		QH		QI		QJ		QK
- Matériel de transport		QL	674	QM	191	QN	674	QO
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		QP		QR		QS		QT
- Emballages récup. et div.								
TOTAL III		QU	674	QV	695	QW	674	QX
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ON	674	OP	695	OQ	674	OR
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immobilisat* amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel		
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
N Inst. gales., agnc.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
C Inst gales., agenc & am. div	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
R Mat bur & inf mob	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations -	NL			NM			NO	
TOTAL général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)		NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9	Z8	
Primes de remboursemt des obligations						SP	SR	

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

2015

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU		Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4
P Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC
R Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF
Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
V Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6
R Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant 1.1.92*	IA	IB	IC	ID
E Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après 1.1.92*	IE	IF	IG	IH
Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM
L Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
A Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H
P immobilisations - titres mis en équi.	02	03	04	05
R - titres de participat°	9U	9V	9W	9X
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
I Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
A Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		UE	UF	
- d'exploitation		UG	UH	
- financières		UJ	UK	
- exceptionnelles				
Titres mis en équi. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.				10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision				
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.				

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2015

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3			
Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU Néant <input type="checkbox"/> *											
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	337	UV		UW	337		
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	9 537		9 537				
	Cré. repr. * (Prov dépr. <input type="checkbox"/> UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY	434		434				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	246		246				
		Autres impôts, taxes, versements assim.		VN							
		Divers		VP							
	Groupes et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance				VS	268		268		0	
	TOTAUX				VT	10 822	VU	10 485	VV	337	
RE N V	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice			VD						
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.			VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)			VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)		à 1 maximum à l'origine à + de 1 an à l'origine		VG VH	40 251	8 028	23 872	8 350			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		14 684		14 684					
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		1 989		1 989					
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW		1 307		1 307				
Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ		86		86					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupes et associés (2)		VI		5 563		5 563					
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de tir		8K									
Dette représentative de titres empruntés*		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX				VY	63 880	VZ	31 658	23 872	8 350		
RE N V	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.			VJ	45 000					
		Emprunts remboursés en cours d'ex.			VK	4 749					
(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL	5 563						

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU										Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/07/2015			
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Rémunération du travail - de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR) - de son conjoint <input type="checkbox"/> - part déductible* <input type="checkbox"/> à réintégrer :										WA					
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE			WB					
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*			WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)			WG			WC					
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067)			XX			XE					
Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art 212 bis)			XZ			XW					
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI										XY					
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7					
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI		L7			K7				
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (16% pour les entre. soumises à l'IR)										I8					
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%										ZN					
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme										WN					
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions										WO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR					
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)			intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)		SU	Zone d'ent.* (act. exo.)		SW			WQ				
Dont :			Déficits étrangers antérieurement déduits PME (art		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8							
TOTAL I										WR					
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		16 285	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT					
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)										WU					
Régimes imposition		Plus-values nettes - imposées aux taux de 15% (16% pour les ent. soumises à l'IR) *								WV					
particuliers		à - imposées aux taux de 0%								WH					
et impos.		long terme - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WP					
différées		Autres plus-values imposées au taux de 19%								WW					
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								XB					
		Régime des sociétés mères et des filiales*. (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A)								I6					
										WZ					
										XA					
Mesures d'incitation		Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer										ZY			
		Majoration d'amortissement *										XD			
		Entreprise nouvelle 44 septies	K9	Entreprise nouvelle art. 44 sexties	L2	Jeunes entre. innovantes (art 44 sexties A)		L6							
		Pôle de compétitivité (art. 44)	L4	Sociétés d'investissement immo.	K3	Zone restruc. défense (art. 44 terdecies)		PA			XF				
		Zone franche urbaine (art. 44 octies ou 44 A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44)	1F	Zone franche d'activités (art. 44)		XC							
		Zone de revitalisation rurale (44)	PC												
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS					
Deduct. div. (cf. feuillet séparé)					Créance dégagee par le report en arriere du def. (IS)			ZI			XG				
TOTAL II										XH		16 285			
III. RESULTAT FISCAL															
Résultat fiscal avant imputation					bénéfice (I moins II)			XI							
des déficits reportables :					déficit (II moins I)						XJ		16 285		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL							
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)											XL				
RESULTAT FISCAL					BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)			XN			XO		16 285		

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2015

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU		Néant <input type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4- K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ	16 285
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	16 285
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis A1 1 du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis A1. 2 du CGI*		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges*		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Total des provisions pour risques et charges		8X	8Y
Provisions pour dépréciation*		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Total des provisions pour dépréciation		9D	9E
Charges à payer		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
Total des provisions pour charges à payer		9K	9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032		TOTAUX	YN
		YO	
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A			
		ligne WI	ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et 3211-1 du Code des transports	XU
---	-----------

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU		Néant	
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT			
	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	9C	-171 720
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	9D	132 826
	Prélèvements sur les réserves	9E	
	TOTAL I	9F	-38 894
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB	
	- Autres réserves	ZD	
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	-38 894
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	-38 894
	Distributions (articles 235 Ter ZCA) Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	XV	
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation			
RENSEIGNEMENTS DIVERS		EXERCICE N	EXERCICE N -1
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YQ	
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YR YS	
Détails des postes	- Sous-traitance	YT	2 152
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	861
	- achats et charges externes	YU	1 172
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	4 686
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052	ZJ	69 196
impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE	YW	234
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	3 025
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052	YX	3 259
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée	YY	17 344
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	18 001
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2014)*	OB	2 859
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	OS	
	Effectif moyen du personnel* (dont apprentis :) handicapés :)	YP	1
	Effectif affecté à l'activité artisanale	RL	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la soci	ZK	%
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE	XP	
Filiales et participations :	La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration (coder : 0 = non, 1 = oui)		ZR
Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	
			PV à 15%
			PV à 19%
	Groupe : résultat d'ens.	JD	
			PV à 15%
		PV à 19%	
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale	JH	
		N°SIRET de la société mère	JJ

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2015

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU							Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqés en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1	MATERIEL DE BUREAU	12/11/2012	674		674			
2	PARTS SOCIALES SUR PRET	01/08/2014	15				15	
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 %		
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (11)	
				19 %	15 % ou 16 %	0 %		
1								
2	15							
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+				+	
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans.*				+			
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+		+		
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-		-		
20	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+		+	+	

**13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B 2015

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU		Néant		X	
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME					
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans sur une durée différente (art.39)				
Total 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	sur 10 ans ou sur une	N-1			
	durée différente (art.39	N-2			
	quaterdecies 1 ter et	N-3			
	1 quater du CGI)	N-4			
	(à préciser) au titre de :	N-5			
		N-6			
		N-7			
	N-8				
	N-9				
Total 2					
B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport					
<input type="checkbox"/> de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).			<input type="checkbox"/> d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).		
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Total					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU		Néant		X	*	
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 16% (2)				
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *				
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)				
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 16%	Solde des moins-values à 16%		
1		2	3	4		
Moins-values nettes	N					
	N-1					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10					
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES						
Origine	Moins-values			Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imposables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	à 19 % ou 15% imposables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2015

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU		Néant				X	*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*							
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme					
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2						
Total (lignes 1 et 2)	3						
Prélèv. opérés	- donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5					
Total (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

**16 - DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

N° 2059-E 2015

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU	Néant	<input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/08/2014	et clos le : 31/07/2015	Durée en nombre de mois : 12	
I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC		
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subv. d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déd. de la VA	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 1	OM		
II - CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises) *	OO		
Achats de matières premières et autres appro. (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Abandons de créances à caractère commercial	OX		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le CA autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc), taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Total 2	OJ		
III - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			

Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 - Total 2	137	
IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		117	
Mono-établissement au sens de la CVAE			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Période de référence	Du		Au
Date de cessation			
Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.